

# Projet « Puissant » pour l'école Prévert

**CONSEIL MUNICIPAL** L'architecte qui conduira les travaux d'extension du groupe scolaire Jacques-Prévert a été retenu. Les travaux se dérouleront courant 2010, pour une ouverture en janvier 2011

L'aménagement et l'extension du groupe scolaire Jacques-Prévert constituait l'autre gros dossier du dernier Conseil municipal (notre édition d'hier). Les élus étaient appelés à se prononcer sur le choix du maître d'œuvre. Catherine Putegnât, adjointe à l'éducation, a expliqué la démarche qui a précédé cette prise de décision.

## Réhabilitation et construction

Une quinzaine d'architectes étaient en lice au départ. Un groupe de travail, regroupant les services techniques de la Ville et les élus en charge du dossier, a effectué un premier écrémage sur la base du cahier des charges retenu. Quatre projets sont sortis du chapeau. Qui ont été soumis à la sagacité d'un comité de pilotage regroupant enseignants (de l'école Jacques-Prévert), parents d'élèves, personnels municipaux, membres des commissions éducation et urbanisme et représentants du Conseil général, partie prenante au titre d'une convention aménagement école. À l'issue de la consultation, le comité de pilotage a opté



**Le projet de réhabilitation estimé à 1,9 million d'euros permettra d'éliminer les constructions modulaires.** PHOTO RENÉ DEHILLOTTE

pour l'offre du cabinet Puissant (Talence). Un projet qui comprend, entre autres, un volet réhabilitation de l'existant pour 400 000 euros. L'explication de texte fournie par Catherine Putegnât répondait notamment à l'interrogation de Michel

Gien (opposition), soucieux de savoir selon quelle procédure la première sélection s'était opérée. « Je rappelle que nous soutenons le projet d'extension de l'école Prévert que nous avons initié, mais nous regrettons une fois encore le manque de

transparence », a-t-il déploré. Autre critique : « Pourquoi la commission d'appel d'offres n'a pas été entendue sur ce marché de 200 000 euros (qui représente la rémunération du cabinet d'architectes) ? » À cette question, Jacques Fergeau a répondu que le seuil réglementaire pour saisir ladite commission était de 210 000 euros. « Or le montant atteint 199 500 euros dans le cas présent. Nous sommes donc en Mapa (marché à procédure adaptée). » L'opposition a émis malgré tout des réserves quant au calendrier proposé par l'architecte. « L'APS (avant-projet sommaire) et l'APD (avant-projet définitif) sont prévus pour octobre et novembre. Nous sommes pratiquement à la fin octobre et le marché n'est pas notifié. » Le timing annoncé sera respecté, s'est contenté d'assurer le maire. De son côté, Fabrice Guillemet, du Modem, s'est félicité que la concertation associe les principaux intéressés (enseignants et parents d'élèves), tout en prévenant la majorité sur un risque éventuel de dérapage financier. **O. D.**